

Délibération N°2024-006-BC

Date de convocation : 30 janvier 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire (reliquat 2023) Haut Léon Football Club

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 du mois de février à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2023 de 35 000 €.

Suite à la 1^{ère} commission de juin 2023, l'enveloppe restante est de 13 216,50 €.

Au regard de la demande formulée, il est proposé l'attribution de la subvention suivante :

- 1 400,00 € au profit du Haut Léon Football Club pour l'organisation d'un tournoi U10 Breizh Cup qui s'est déroulé le 9 septembre 2023 à Bodilis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau Communautaire ;
Après avoir entendu le rapport du Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité,

- **Valide une subvention de 1 400,00€ au profit du Haut Léon Football Club pour l'organisation en septembre 2023 d'un tournoi U10 Breizh Cup.**
- **Autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de cette subvention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 7 février 2024.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.



Le Président,
Henri BILLON.

